Plus de 2 millions d’internautes victimes de phishing en 2015 | Le Net Expert Informatique

Plus de 2 millions d’internautes victimes de phishing en 2015

Pour renforcer la lutte contre le phishing, le Ministère de l'Intérieur a signé le 5 novembre, une convention de partenariat avec l'association Phishing Initiative, soutenue par Lexsi et Microsoft France. Cet accord vise à mutualiser les informations entre sa propre plateforme, PHAROS, et celle de Phishing Initiative qui a identifié de son côté plus de 150 000 adresses uniques de sites frauduleux visant la France depuis sa création en 2011.

Une convention commune pour renforcer la lutte contre le Phishing

En signant la convention de lutte anti-phishing, Catherine Chambon, sous-directeur de la lutte contre la cybercriminalité et Jérôme Robert, président de Phishing Initiative souhaitent renforcer la sensibilisation des internautes aux risques liés à cette malveillance majeure. « La complémentarité de nos actions rend évidente la nécessité d'un rapprochement et d'une coordination entre nos deux organisations », explique Jérôme Robert. « PHAROS et Phishing Initiative opèrent en effet tous deux des plateformes de signalement à destination du grand public. Il est par conséquent possible d'instaurer des conditions de partage de l'information de manière à optimiser d'une part, la recherche de données et d'autre part, la protection de l'internaute. »

Suite à la signature de cette convention et à l'engagement des parties prenantes, le Ministère de l'Intérieur et Phishing Initiative travailleront également à la rédaction d'un rapport commun et à l'élaboration d'un suivi des tendances au service de la protection des internautes.

Phishing Initiative et PHAROS : l'union des expertises

Elaborée et construite sous l'impulsion de Madame Catherine Chambon, Madame Valérie Maldonado, chef de l'OCLCTIC, Messieurs Jérôme Robert, Directeur Marketing, Vincent Hinderer, Expert Cybersécurité chez Lexsi, et Bernard Ourghanlian, directeur technique et sécurité de Microsoft, la convention a pour objectif d'augmenter le nombre d'URLs traitées et analysées. Avec respectivement 60 000 et 30 000 URLs traitées depuis début 2015, Phishing Initiative et PHAROS unissent leurs forces pour protéger les internautes et rendre le web plus sûr. « L'association de nos dispositifs de lutte contre la fraude sur Internet représente une avancée majeure dans la protection des particuliers comme des entreprises » précise Bernard Ourghanlian de Microsoft France. « Face à la malveillance et à la fraude organisée, chaque citoyen et chaque entreprise est acteur d'un Internet plus sûr au bénéfice de tous. » La Sous-Direction de la Lutte contre la Cybercriminalité (SDLC) a développé deux dispositifs destinés aux particuliers : la Plateforme d'Harmonisation d'Analyse et de Recoupement et d'Orientation des Signalements (PHAROS), lancée en janvier 2009, et Info-Escroqueries, une hotline téléphonique dédiée aux arnaques. PHAROS a notamment pour mission de recueillir et traiter les signalements de contenus et de comportements illicites détectés sur Internet.

Phishing Initiative, un programme de lutte européen

Cofinancé par le Programme de Prévention et de Lutte contre le Crime de l'Union Européenne, Phishing Initiative offre à tout internaute la possibilité de lutter contre les attaques d'hameçonnage en signalant de manière simple les liens lui paraissant suspects en un clic sur www.phishing-initiative.fr .

Chaque signalement fait l'objet d'une analyse par les experts Lexsi qui, s'il se révèle frauduleux, est transmis aux partenaires de Phishing Initiative, notamment Microsoft. Ces derniers enrichissent alors leurs listes noires, de sorte que le lien frauduleux est bloqué par les principaux navigateurs Web (Edge, Internet Explorer, Chrome, Firefox et Safari).

Phishing Initiative en chiffres

A ce jour, plus de 400 000 adresses suspectes ont été signalées dans le cadre de la Phishing Initiative, dont plus de 300 000 uniques. Depuis le début de l'année 2015, 110 000 signalements ont déjà été transmis, représentant plus de 60 000 nouvelles adresses uniques. Parmi elles, plus de 35 000 URLs uniques ont été confirmées comme faisant partie d'une campagne de phishing, soit près de 120 adresses distinctes par jour. A noter que le temps médian nécessaire aux analystes pour catégoriser un nouveau cas signalé est de moins de 20 minutes. Microsoft rafraîchit sa liste noire toutes les 20 minutes au sein d'Internet Explorer et Edge, ce qui protège en moyenne les internautes en moins de 40 minutes suite à un signalement sur www.phishing-initiative.fr.

Des milliers d'internautes contribuent anonymement à ce projet chaque année et plusieurs centaines d'individus ont créé depuis la rentrée un compte personnel sur le site Phishing Initiative. Il leur permet désormais de signaler des URLs suspectes plus simplement et d'accéder à des informations, statistiques et services additionnels, relatifs notamment aux signalements effectués par leurs soins. Ces internautes peuvent, par exemple, suivre l'état du site en temps réel et demander à être prévenus du caractère frauduleux ou non d'une adresse ainsi soumise, mais surtout participer à la lutte anti-phishing et empêcher que d'autres internautes soient victimes de ce fléau.

A propos de Phishing Initiative

Créé sous l'impulsion conjointe du cabinet Lexsi, de Microsoft et de PayPal Europe en 2011, Phishing Initiative, association à but non lucratif, offre à tout internaute la possibilité de vérifier un site suspect et lutter contre les attaques de phishing. En signalant l'adresse d'un site suspecté d'héberger un cas de phishing francophone, vous contribuez à diminuer l'impact de cette cybercriminalité en évitant que d'autres internautes soient piégées par ces attaques. Chaque adresse différente fera en effet l'objet d'une vérification humaine et si confirmée comme frauduleuse d'un envoi pour blocage dans les listes noires des principaux navigateurs Plus d'informations sur : https://phishing-initiative.fr

---

Source : http://www.globalsecuritymag.fr/Plus-de-2-millions-d-internautes,20151105,57293.html

Une vulnérabilité dans les Cartes bancaires connue et exploitée discrètement | Le Net Expert Informatique

Une vulnérabilité dans les Cartes bancaires connue et exploitée discrètement

Des chercheurs viennent de publier un rapport d'étude sur l'exploitation concrète mais discrète d'une vulnérabilité affectant les cartes EMV et connue depuis plus de 5 ans.

Combien de cas réellement constatés ? Combien de cas non constatés ? C'est la question que soulève l'étude que viennent de publier Houda Ferrradi, Rémi Géraud, David Naccache et Assia tria, de l'Ecole normale supérieure et du CEA-TEC Paca.

Dans celle-ci, les quatre chercheurs se penchent des cartes bancaires EMV modifiées pour permettre leur utilisation sans en connaître le code PIN, en toute discrétion, grâce à deux puces câbles l'une sur l'autre, sur la puce d'origine : « la première puce est clipsée sur une carte authentique volée. La seconde puce joue le rôle d'intermédiaire et communique directement avec le terminal de point de vente. L'ensemble est intégré au corps en plastique d'une autre carte également volée ».

Le concept est connu depuis début 2010. C'est le chercheur Steven J. Murdoch, de l'université de Cambridge qui avait levé le voile sur une vulnérabilité potentiellement grave des cartes bancaires à puces dites EMV. Une faille qui « permet à un fraudeur d'utiliser une carte de paiement à puce volée pour régler un achat, via un terminal de paiement électronique non modifié, sans connaître le code PIN du porteur légitime de la carte bancaire ». Ainsi, un dispositif électronique intercepte et modifie les communications entre la carte à puce et le terminal de paiement électronique. Lorsque celui-ci demande à la carte de vérifier le code PIN saisi par l'utilisateur, le dispositif du pirate intercepte la requête et se charge, à la place de la carte, de répondre au TPE que le code a été vérifié et confirmé. Voilà ce que décrivait alors, par le menu, le chercheur britannique dans un rapport d'étude préliminaire.

Lors d'un entretien téléphonique avec LeMagIT, Steven J. Murdoch évoquait alors l'ampleur de la menace : « le reçu indique que la transaction a été autorisée par code PIN », du moins était-ce le cas lors de ses tests au Royaume-Uni, pour des transactions de type offline comme online – à savoir, avec ou sans connexion aux serveurs de contrôle des transactions. Un détail lourd de conséquences : même armé d'une déclaration de perte ou de vol, comment le porteur légitime de la carte pourra-t-il dégager sa responsabilité face à un banquier qui ne manquera pas de lui rappeler qu'il est responsable de la confidentialité de son code PIN ? Pour Steven J. Murdoch, le risque était notamment que « d'autres aient découvert la faille avant nous ».

La lecture du rapport des quatre chercheurs français nous apprend qu'environ 40 modifications frauduleuses de cartes, exploitant la vulnérabilité dévoilée par Murdoch, ont été découvertes en 2011 : « en mai 2011, le GIE Cartes Bancaires a relevé qu'une dizaine de cartes EMC, volées en France quelques mois plus tôt, étaient utilisées en Belgique. Une enquête de police a été ouverte ». Le montant de la fraude liée à cette opération : un peu moins de 600 000 € sur plus de 7 000 transactions.

Début 2010, sans surprise, le GIE Cartes Bancaires minimisait toutefois la menace, estimant qu'elle « nécessitait des équipements qui ne sont pas très discrets ». Certes, la carte frauduleuse présente une puce d'apparence plus épaisse que la normale. Mais au moins dans le cas de cette fraude ayant fait l'objet d'une enquête, cela n'a pas éveillé de soupçons.

Source :
http://www.lemagit.fr/actualites/4500256061/Cartes-bancaires-une-vulnerabilite-connue-exploitee-discretement
par Valéry Marchive

Une famille valaisanne a volé en éclats après que le père a été victime d’un arnaqueur | Le Net Expert Informatique

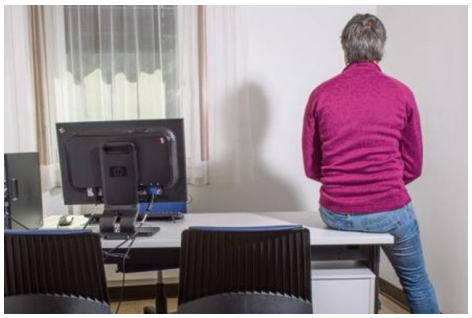

Une famille valaisanne a volé en éclats après que le père a été victime d’un arnaqueur.

«C’est quarante ans de mariage et de vie de famille mis à la poubelle.» La voix de Suzanne est emplie de larmes. En six mois, sa famille a volé en éclats. La faute à une arnaque sur le Web. «Début 2015, j’ai entendu mon père passer un coup de fil pour faire verser une grosse somme d’argent au Mali via Western Union», raconte la Valaisanne. Intriguée, Suzanne prévient son frère, puis sa mère.

Ensemble, ils vont découvrir que le père de famille est en réalité victime d’une escroquerie via Internet. «Il croit discuter avec une Française partie vivre au Mali. Il l’a rencontrée sur un jeu en ligne», explique la Valaisanne. La prétendue expatriée, mère de famille et veuve, jure avoir hérité de près d’un million de francs. Seul problème, pour débloquer la somme, elle a besoin d’un petit investissement de départ. «Papa a déjà versé plusieurs dizaines de milliers de francs. Heureusement, on a réussi à faire bloquer les comptes pendant un temps», détaille la Valaisanne.
Elle a bien essayé de discuter avec son père, mais le résultat a été catastrophique. «Il s’est énervé et il a quitté la maison. Il est persuadé que tout est vrai», soupire-t-elle. Le père n’a donc plus aucun contact avec le reste de la famille, surtout que les parents de Suzanne se sont officiellement séparés en juin dernier.
La juge, tout comme la police avant elle, a bien essayé de raisonner le sexagénaire, mais rien n’y fait. «Pourtant, il est loin d’être bête, mais là c’est gros comme un camion et il ne voit rien», assure Suzanne. Au point qu’elle se demande s’il se rendra compte un jour qu’il s’agit d’une arnaque. «Il a tellement peur qu’elle l’abandonne qu’il continue de verser encore et encore», précise la Valaisanne. Mais le plus dur pour elle, c’est le côté humain. «On est désemparés et on ne comprend pas. Il a toujours été plutôt radin, et là, il dépense des fortunes pour une femme qu’il ne connaît pas. Il rêve même de faire baisser la pension alimentaire de ma mère parce qu’il n’a plus un rond à lui envoyer», souligne-t-elle.
Aujourd’hui, Suzanne ne sait plus quoi faire. Elle regrette le manque de structures de soutien en Suisse. «Il n’y a rien ni personne pour nous aider. Je suis fatiguée par cette histoire. Cela me rend malade.»
Une détresse que comprend André Frachebourg, responsable sécurité d’un établissement bancaire et connaissance de la famille. «Les enfants ont un sentiment d’impuissance. Leur père ne croit plus ce que ses proches disent, il n’écoute plus personne», témoigne-t-il. Lui-même a essayé de raisonner le sexagénaire. En vain. «Il est dans ce qu’on appelle un effet «tunnel», analyse-t-il.
En tant que responsable sécurité, il a régulièrement affaire à ce genre de cas: «Il y a des victimes de tout âge. Nous, on essaie de faire des mises en garde quand on voit qu’il y a des sommes inhabituelles qui sortent», explique-t-il.
André Frachebourg regrette que le phénomène soit encore aussi tabou en Suisse: «Souvent, les victimes n’osent pas en parler. Elles ont honte d’avoir été grugées. Il devrait y avoir un soutien plus fort pour elles», conclut-il.

Source : http://www.lematin.ch/suisse/On-est-desempares-on-ne-comprend-pas/story/12808386

L’arnaque de 1,6 million d’euros menace de couler BRM | Le Net Expert Informatique

L’arnaque de 1,6 million d’euros menace de couler BRM

Le cauchemar que vivent les 44 salariés de BRM (Bressuire) semble irréel. Victime d’une arnaque au président que l’on croit habituellement réservée aux grosses entreprises et aux magazines à sensation, ils sont pourtant menacés de chômage suite à la disparition de près de 1,6 millions d’euros des caisses de l’entreprise de fabrication de meubles.

L’escroquerie a été découverte le 1er septembre dernier par la direction. A quelques heures d’un comité d’entreprise de rentrée habituel, Jean Brossier, son PDG, a découvert que les comptes avaient été vidés de leur contenu dans l’été. « Lors de ce comité d’entreprise, la direction ne savait pas encore ce qui s’était passé », racontent les représentants du personnel. « Ils nous ont demandé de leur laisser le temps de déterminer ce qui s’était passé. Mais la situation a été officialisée deux jours plus tard, le 3 septembre, lors d’un comité d’entreprise extraordinaire. »

Une arnaque à 1,6 millions d’euros

Le scénario reconstitué par la direction est classique. Entre le 21 juillet et le 14 août, un escroc a usurpé le compte mail de Jean Brossier puis contacté par téléphone l’entreprise sous le sceau de la confidentialité. Il prétendait être le représentant d’un cabinet d’expertise comptable et d’un avocat et agir dans le cadre d’une stratégie de rachat d’une entreprise par BRM. Il a ainsi obtenu plusieurs versements d’un montant total de près de 1,6 million d’euros. « Nous pensons qu’on espionnait nos comptes mails parce que cette escroquerie est survenue au moment où nous avions reçu les règlements de plusieurs grosses commandes », supposent les représentants du personnel.

« Nous demandons à ce que la chaîne des responsabilités soit clairement établie par l’enquête. Nous sommes convaincus qu’il y a plusieurs responsables et que cette situation résulte d’un défaut de contrôle ou de procédure. Nous ne voulons pas faire porter le chapeau à une seule personne. »

La direction leur a annoncé le 3 septembre dernier avoir déposé plainte auprès du procureur de la République de Niort et, lors d’un comité d’entreprise extraordinaire hier, elle a annoncé son intention de déposer le bilan au tribunal de commerce de Niort. Jean Brossier, qui s’est rendu au tribunal de commerce, était d’ailleurs injoignable ce matin. Les représentants du personnel envisagent aussi de se joindre à la plainte pour escroquerie.

C’est un gâchis.

Pour l’heure, le choc et la consternation sont énormes pour les 44 salariés de l’entreprise de la zone Saint-Porchaire à Bressuire (durement touchée récemment). « Nous vivotions depuis plusieurs années mais 2015 était plutôt meilleure. Nous avions des marchés et des projets », racontent les représentants du personnel. « Mais Mecaseat (maison mère belge) nous a déjà annoncé ne plus vouloir injecter de nouveaux fonds dans BRM. Il reste deux hypothèses : soit nous trouvons un repreneur soit nous sommes liquidés. On ne peut plus payer les fournisseurs. »

Certains veulent toutefois être optimistes. « Nous sommes en contact avec les élus et les représentants de l’Etat pour la suite qui doit suivre deux étapes : la nomination rapide d’un administrateur pour que l’activité puisse redémarrer puis la recherche d’une solution de reprise. » Mais ils ne se font guère d’illusions. « Nous avons un sentiment d’amertume. Nous avons tellement porté cette entreprise. C’est un gâchis. »

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.
Nos domaines de compétence :
• **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet… ;
• **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
• **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.
Contactez-nous

Source :
http://www.lanouvellerepublique.fr/Deux-Sevres/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2015/09/08/L-arnaque-de-1-6-million-d-euros-menace-de-couler-BRM-2456884
Par Dominique Guinefoleau

Insolite : Une application porno fait du racket – Un Racketware ? | Le Net Expert Informatique

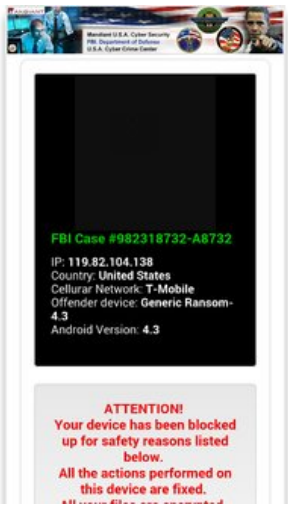

Insolite : Une application porno fait du racket – Un Racketware ?

Adult Player, une prétendue application mobile de pornographie, dérobe des clichés de ses utilisateurs avant de les obliger à payer 500 dollars pour débloquer leur smartphone.

On le sait, smartphone et pornographie font bon ménage. Récemment, d'après une étude du cabinet Juniper Research, plus de 136 milliards de vidéos X devraient être consultées depuis des terminaux mobiles en 2015, soit 348 vidéos par utilisateur. Ce chiffre devrait s'élever à 193 milliards en 2020. Une application malveillante a choisi de surfer sur cette tendance.

Le spécialiste de la sécurité Zscaler explique sur son site avoir découvert l'application Adult Player, ciblant les smartphones Android. Il s'agit plus précisément d'un ransomware, c'est-à-dire que ses concepteurs effectuent une forme de racket auprès des victimes.

Adult Player se fait passer pour un lecteur de vidéos pornographiques mais effectue des clichés de ses victimes à leur insu en exploitant la caméra frontale de l'appareil. Par la suite, l'application bloque le smartphone et présente la photo sur l'écran de verrouillage tout en demandant une rançon de 500 dollars.

Pour désinstaller cette application malveillante, il faudra redémarrer le smartphone en safe mode, c'est-à-dire sans exécuter les applications tierces. Rendez-vous ensuite dans les Paramètres > Sécurité > Administrateur pour désactiver les droits alloués à Adult Player. Ensuite, toujours dans les paramètres, rendez-vous dans Applications > Désinstaller.

Source : http://www.clubic.com/insolite/actualite-778656-insolite-application-porno-racket.html#pid=22889469
Par Guillaume Belfiore

Top 5 des arnaques du moment en Côte d’Ivoire | Le Net Expert Informatique

	**Top 5 des arnaques du moment en Côte d’Ivoire**

A mi-parcours de son activité 2015, la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC) dans un souci de prévention, vous présente à travers cet article, les arnaques auxquels vous pourriez être confronté, parce que prisées par les cyberdélinquants. Voici le top 5 des arnaques du semestre écoulé, en nombre de dossiers traités, sur les 491 dossiers reçu par la PLCC, et leurs préjudices enregistrés, sur les 1 milliard 199 millions 319 milles 880 Fcfa de dommage subit par les victimes des 6 premiers mois de l'année 2015.

1- L'ACCÈS FRAUDULEUX À UN SYSTÈME D'INFORMATION

Cette arnaque concerne les détournements de transfert d'argent. C'est une escroquerie qui consiste pour le cyberdélinquant à faire à votre insu le retrait d'une somme d'argent qui vous est destinée via une institution de transfert d'argent. Elle occupe la première place de notre classement, avec 91 dossiers traités par la PLCC, pour un préjudice estimé à 68 millions 903 milles 772 F CFA. Ce sont les populations ivoiriennes qui sont surtout touchées par cette infraction »nouvelle ».

2- FRAUDE SUR LE PORTEFEUILLE ÉLECTRONIQUE

Elle s'est développée avec l'avènement des services Mobile Money proposés par les compagnies de téléphonie mobile dans nos pays africains. Les cyberdélinquants s'attaquent au portefeuille électronique des utilisateurs en vidant leur compte. Avec 86 dossiers et un préjudice estimé à 37 millions 906 milles 300 F CFA, cette arnaque occupe la seconde marche du podium. Toujours avec les populations ivoiriennes qui prennent la place de victime numéro un des cyberdélinquants depuis un certain temps (voir article CYBERCRIMINALITÉ EN CÔTE D'IVOIRE: LESIVOIRIENS, PLUS TOUCHÉS PAR LES ARNAQUES).

3- L'ARNAQUE AUX FAUX SENTIMENTS

Considérée comme la »mère » des arnaques sur internet, l'arnaque aux faux sentiments, bien qu'elle soit la plus connue, continue de faire des victimes. C'est une escroquerie qui consiste pour le cyberdélinquant a utiliser les sentiments amoureux de leur proie pour leur soutirer de l'argent.
Si en nombre de dossier la baisse est significative par rapport aux semestres des années antérieurs (59 dossiers reçus), elle continue d'affoler les compteurs en terme de préjudice avec 448 millions 431 milles 586 F CFA seulement pour le premier semestre 2015 soit 37,39 % du préjudice totale, toute catégorie confondue, du premier semestre 2015, estimé à 1 milliard 199 millions 319 milles 880 Fcfa.

4- LE CHANTAGE À LA VIDÉO

Classé 4ième, le chantage à la vidéo peut être vue comme une résultante de l'arnaque aux faux sentiments. Le cyberdélinquant menace de divulguer des photos ou vidéo à caractère sexuelle de vous, prise dans l'intimité d'une relation.
Avec 54 dossiers, pour un préjudice de 66 millions 832 milles 324 F CFA, cette arnaque touche de plus en plus les Ivoiriens.

5- L'ARNAQUE AUX FAUX HÉRITAGES

La dernière place de ce top 5 revient à l'arnaque aux faux l'héritage. L'une des plus vielles ruses utilisée par les cyberdélinquants. Et pourtant, elle continue de faire des victimes. C'est une escroquerie ou tentative d'escroquerie, à la fois très ancienne et très commune encore aujourd'hui. Les escrocs vous envoient un mail vousinformant que vous avez été choisi pour toucher un fabuleux héritage providentiel.
Ce sont 37 dossiers qui ont été introduit à la PLCC, pour un préjudice qui s'élève à 407 millions 920 milles 762 F CFA.
Le nombre d'affaires et le montant des préjudices liés à ces infractions indiquent que le travail de sensibilisation contre la cybercriminalité doit se poursuivre. Car bien que la majorité de ces arnaques soit connue et expliquée à travers la toile, elles sont encore nombreuses ces personnes qui se laissent duper par les cyberdélinquants. Une fois de plus la PLCC vous invite à la prudence !!!

lu sur http://cybercrime.interieur.gouv.ci/

Source :
http://www.imatin.net/article/societe/broutages-cybercriminalite-en-cote-d-rsquo-ivoire-voici-le-top-5-des-arnaques-du-moment_30029_1440509278.html

---

Fausses police et gendarmerie

aident à rembourser l’argent perdu des victimes d’arnaque de Côte d’ivoire et Bénin | Le Net Expert Informatique

Fausses police et gendarmerie aident à rembourser l’argent perdu des victimes d’arnaque de Côte d’ivoire et Bénin

J'ai remarqué récemment plusieurs articles postés sur notre forum concernant la police interpole qui travaille dans le domaine anti-cybercriminalité, ces soi-disant police et gendarmerie vont pouvoir arrêter les escrocs de la Côte d'ivoire et du Bénin, et ils vont rembourser l'argent perdu des victimes??!!

Mais réveiller-vous!!! Sachez que la police et la gendarmerie ne contactent jamais les victimes sur internet, par email ou en laissant un commentaire ou bien en postant un article sur un site!!
INTERPOL a eu connaissance de divers courriels prétendant être diffusés par l'Organisation et/ou ses responsables ou avoir un lien avec eux, et demandant aux destinataires de communiquer des informations personnelles ou cherchant à leur soutirer de l'argent.
INTERPOL tient à mettre le public en garde contre ce qui recouvre en fait des escroqueries. Les courriels en question peuvent laisser entendre que l'Organisation tente de vérifier certaines informations ou de vous protéger et, dans certain cas, vous menacer d'être considéré comme en infraction avec la loi si vous ne faites pas ce qui vous est demandé.

Il est à noter :
* qu'INTERPOL ne prend pas contact avec les personnes individuellement ;
* qu'INTERPOL ne demande pas d'informations personnelles ou financières aux personnes ;
* qu'INTERPOL n'adresse pas de demandes aux personnes au nom d'autres organisations internationales ;
* qu'INTERPOL ne verse pas d'argent et ne remet pas de récompenses aux personnes.
Si vous recevez un courriel prétendant provenir d'INTERPOL ou d'un représentant d'INTERPOL et contenant une demande de ce type, nous vous recommandons de ne pas en tenir compte et de le traiter comme un spam.
Dans un tel cas, ne répondez pas au message et ne communiquez IMPAIS aucune information personnelle ou bancaire à un expéditeur inconnu.
Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie de ce type et avez communiqué des informations en réponse à un message suspect, nous vous recommandons de le signaler à vos autorités de police locales ou nationales.
Sachez en outre que le Secrétariat général d'INTERPOL ne mène pas d'enquêtes lui-même et ne peut fournir aucune assistance en réponse à une demande individuelle.
Si vous recevez un courriel ou tout autre type de message d'une personne prétendant travailler pour INTERPOL et avec des doutes sur son authenticité, transmettez-le au siège du Secrétariat général.
Il faut savoir que même en portant plainte, rien ne se passe, vos argents perdus ne seront jamais récupérés car l'arnaque se passe à l'étranger, surtout dans les pays d'Afrique. Et l'ambassade de France en Côté d'ivoire a d'ailleur confirmé comme quoi ils ne peuvent rien faire pour aider les victimes qui ont eu l'affaire avec les escrocs ivoiriens.
Les seules personnes qui vous contactent en disant qu'ils ont des moyens pour vous faire rembourser sont des escrocs qui ont trouvé de nouvelles idées pour piéger une fois de plus les internautes inattendus.
Tous les témoignages postés sur ce forum qui vous proposent de contacter un tel inspecteur, la police interpole en Côté d'Ivoire ou au Bénin, un avocat qui pourrait vous aider dans votre affaire à l'étranger… Il s'agit de pure arnaque à 100%.

Voici les noms utilisés par ces soi-disant police / gendarmerie ou les faux témoins :
Paul Bechir, Geoffroy Carlos, Haubert maceline, Kouassi Roger, Bamba, KOUAKOU AFFOUE HUBERTINE, Jean Pierre SAUMON, Koffi Serge, ROGER FARLEY, LIDMILLA MARK, Honore Dadier, RONALD K.NOBLE, AMARA KEITA, Christophe Moreau, Gerard Gauthier, Richard Humbert, RICHARD DELAROCHE, KATAKIE Julien, Pierre Bagoux

Les emails utilisés des fausses police et gendarmerie, et toutes les adresses email qui finissent par rocketmail, ymail, yahoo, gmail, live, free, hotmail, etc autre que les adresses mail officielles de la police ou du gouvernement, vous pouvez être sûr qu'il s'agit de l'arnaque à 100% :
police_cyber_antifraude@rocketmail.com, oipcdefrance@aol.fr, icpo.police.international@gmail.com, iccpsinterpol12@gmail.com, interpolice-ci@live.fr, interpol00225@gmail.com, police_cyber_anti_fraude@ymail.com, interpol-univers@live.fr, interpol00225@gmail.com, police-interpol2005@hotmail.fr, icpo.interpol@gmail.com, maitreroger@mail2triallawyer.com, maitrerogerfarley@yahoo.com, police_interpole03@yahoo.fr, icpo_interpol_direct@live.fr, claude-interpol1fcfr988@gmail.com, claude-martial@live.fr, gendarmerie.national@bitinternet.com, police.interpol68@hotmail.be, police.interpool.abidjan@gmail.com, icpo_policeinterpol.af@gmail.com, police_interpole_africa@yahoo.com, interpolinternationalcic@rocketmail.com, richard.humbert@hotmail.fr, sinterpole_dunet@hotmail.fr, serviceinterpol16@gmail.com, defense.gendarmerie.gouv.fr@gmail.com, service_police@rocketmail.com, detective.kobenan@live.fr, amba_belgique_ci@hotmail.com, procureur.de.rci@gmail.com, securite.police.cv@gmail.com, policeinternetsecurity@live.fr, interpol_226@yahoo.fr, policeinterpoleregionale.gouv@yahoo.fr, services.affaire.juridique@hotmail.fr

Et voici quelques exemples des emails reçus des fausses polices interpoles :
De : interpol service

SALUT A VOUS
Nous vous faisons par de ce message pour vous informer que lors d'une enquête mené sur tous les arnaques votre email a été retrouvé dans la liste.
Donc nous vous interpellons que vous avez été une victime d'arnaque comme tous les autres et aussi nous vous rappelons que nous somme le ICPO (International Criminal Police Organization) La plus grande organisme de police, Interpol a pour mission d'aider les organismes d'application de la loi dans chacun de ses 187 pays membres à lutter contre toutes les formes de criminalité transnationale.
Guidée par quatre fonctions de base, prévoit Interpol high-tech de l'infrastructure de support technique et opérationnel pour permettre aux forces de police à travers le monde pour rencontrer les défis croissants de la criminalité dans le 21e siècle.
Le Secrétariat général à Abidjan, en côte d'ivoire, est opérationnel 24 heures par jour, sept jours par semaine, offrant un point de contact central pour le Bureau central national (BCN) dans tous les pays membres pour obtenir de l'aide ou des informations sur les enquêtes transfrontalières.
Toutes les BCN sont reliés les uns aux autres et le Secrétariat général à I-24 / 7. INTERPOL sécurisé système mondial de communication policière, qui permet également aux agents d'application de la loi directement à vérifier une série de bases de données vitales de police.
INTERPOL dispose d'un système de code couleur international avis de localiser, d'arrêter ou de fournir des avertissements au sujet des fugitifs et d'autres criminels. En 2007 seulement, la coopération entre INTERPOL pays membres a conduit à plus de 5200 arrestations à travers le monde et de cette réunion mondiale nous avons donc décidé de mêtre en état d'arrestation tous ses criminels sur le net et par votre Accord et votre aide,
C'est à dire que vous devez nous aidez a mêtre la main sur ses arnaqueurs de très grande grade.
En quoi faisant vous devez le plus rapidement possible vous mêtre en contact avec eux pour que nous puissions les prendres a la main et leur faire payé toute cette criminalité et tous votre argent vous sera remboursser par le gouvernement de cet pays ou vous avez été arnaque et prendre que vous êtes en contact avec eux vous devez nous tenir informé de toute action et de tout geste financier
Pour ne pas offensé votre état civil nous de demandons votre accord si possible
Une foi d'accord veuillez nous contacté a l'adresse FAITsuivant :
Déclaration à la presse du Secrétaire Général d'INTERPOL,
Mr Honore Dadier
Email: icpo.police.international@gmail.com
TEL +225 662 188 37
AGENCE INTERPOLE FRANCAISE
ES NOUS DECLARATION DE PROCEDURE

Bonjour
je m'appelle Clara VITIELLO j'habite dans le 59000 Nord pas de calais.
Moi'ai été dépouiller de la somme de 18.000 euro et j'ai contacté plusieurs organisme en France même la police interpole en France mais rien a été fait alors mes amies m'ont sonneiller un inspecteur de police d'un organisme Cyber anti-fraude et j'ai été mis en contacte avec lui que je vous donne le mail je vous invite a vous tous qui avez été victime d'arnaque en cote d'ivoire,au benin ou plusieurs pays de l'Afrique veuillez le contacté:
police_cyber_anti_fraude@ymail.com
lui est déjà sur le terrain il trouvera facilement vos escroc très simplement avec ces actuces,et une fois qu'il les arretent ils vont vous remboursser vos frais en plus les frais de dedommagement.
Moi j'ai pue reprendre 20.300 euro avec mes escroc et il séjourne a Calais maison d'arrêt et de correction de Coteneu

Je Vous remercie

Envoyé : 17 octobre 2009 08:35:20
À : POLICE CYBER CRIMINALITE (INTERPOL)

SERVICE DES CONTROLES :

Sis : rue Pierre et Marie Curie Zone 4C 01 BP 412 ABIDJAN

Tel +225) 48 64 53 53 / 46 99 07 61 N- Cote D'ivoire

N/REF: ANCL CN/ 120A/0014/07 A L'intention de Mme MARIE LOUISE BILOA Bonsoir MR Bernard MOI JE SUIS LE COMMANDANT De POURSUIVRE ET TU RISQUE DE FAIRE LA PRISONS PERDE TOUS VOTRE EMPLOYE E LA POLICE INTERPOL DE CYBER CRIMINALITE JE SUIS A LA BASE DES VIDEOS QUI TRAINE SUR LE NET ALORS NOUS AVONS REÇU UNE VIDEO DE LA PART D UN CERTAINE BASSI FRANCK agé DE 18 ANS RESIDE ? POUR ETRE PLUS BREF NOUS VOUS D'EMENDONS DE LIT LE NOTICE TRES IMPORTANT CAS CI VOUS REPONDRE PAS CETTE AFFAIRE SERA ALORS VOUS EVITER TOUS CA TU DOIT SUIVRE LES INSTRUCTION DE LA POLICE INTERPOL COTE D IVOIRE: VEUILLEZ LIT LA NOTICE DE LA POLICE INTERPOL.

Pour cela nous vous demandons de paye une amande de 560€
alors voici au numero auquel devez vous me contacte
00225 48 64 53 53

alors je tes laisse les coordonnes de mon secretaire si vous avez fait l'envoie des 560€

Nom : kra
Prenom: jean-fabien
Pays : cote d'ivoire
Ville : abidjan
rue : des police avenue 12

Nom : BILAO

Prénom : MARIE LOUISE

Pays : CAMEROUN

Ville : YAOUDE

Numéro de téléphone : (+225) 48 64 53 53 (+225) 48 64 53 53

Mail : marielouisebiloa@yahoo.fr

Veillez nous contactez des réceptions de ce message au :

Tel +225 60 44 59 90 +225 60 44 59 90)

Ou par notre adresse mail police. internationnalinterpool@gmail.com.

Mr TCHIMOU GREGOIRE

Procureur de la république de côte d'ivoire

securite.police.cv@gmail.com
Envoyer un courrier électronique
Rechercher un message électronique
Afficher les détails
POLICE INTERNET
SÉCURITÉ INFORMATIQUE IVOIRIENNE

Abidjan 05/09/2010

A VOTRE ATTENTION // MR : ……

Je suis monsieur BLEOU PAUL commissaire de la police Internet informatique ivoirienne.

Nous venons de faire une saisie informatique pour acte de : cyber pornographie, pervers et prosélétisme sur le réseau informatique ivoirien intercepté par la sécurité informatique ivoirienne.
Ceci constitue une infraction sur le réseau informatique ivoirien et un délit puniti par la loi.

Votre vidéo capturée par la sécurité informatique nationale à qui vous devez répondre de vos actes. Vos dossiers serons déposés à la première heure au chef d'état major des armées de la république de Cote d'ivoire.

Nous avons trouvé suite à un scanner toutes les informations sur vous :

Nom et prénom, Ville, Lieu de profession ,pays par votre IP (Internet Protocole).

P.S.: pour la diffusion sur plusieurs sites Internet et chaînes TV françaises de votre vidéo à caractère pornographique ou vos proches, votre famille, verra ce que vous faites devant votre ordinateur.

Veuillez trouver votre vidéo de vous en fichiers joints si vous ne les voulez voir divulguées à la presse.

Dans l'Attente de vous lire, veuillez prendre contact avec la sécurité informatique le plus tôt possible dans les 24 heures.

POLICE INTERNET

SÉCURITÉ INFORMATIQUE IVOIRIENNE

Puis le lendemain je reçois de lettre une de « Jean Marc Simon AMBASSADEUR DE FRANCE EN COTE D'IVOIRE » ,avec fichier joint carte pro,sa carte est tellement vrai qu'on flippe 1000 fois.Comment ils ont pu avoir cette carte?
Donc voilà la lettre: «ambassadeur-jean.marc-simon@hotmail.fr »

06../09../..2010……/

Bonjour,

Je suis Son Excellence Mr Jean Marc Simon ambassadeur de FRANCE en Cote D'ivoire je vous contact par ce présent message car j' ais été contacter par la justice ivoirienne suis a une plainte qui vous ais adressez par le chef d'état major des armées de la république de Cote d' ivoire Mr Philippe Mangou.

Contenu du problème au quel nous sommes confrontez la justice ivoirienne nous a demandez d' appliquer le traité signez entre la cote d' ivoire et la France (collaboration et coopération entre la justice ivoirienne et française).

Pour cela je vous demande de coopérer avec moi et moi seul car je suis votre représentant ici en cote d'ivoire.

A la suite de cela vous devez en contacter seulement avec Moi (Son Excellence Mr Jean Marc Simon Ambassadeur de France en cote d' ivoire).

Car je suis votre représentant devant la justice ivoirienne. Ceci a fin de répondre de vos actes et de les assumés pour éviter toutes confrontation entre la cote d' ivoire et la France.

Suite a cela une j' ais demandez a prendre contact avec le commissaire pour une réunion sur votre cas. Et au terme de cette réunion nous avons trouver un accord.

Cet accord consiste : Veuillez prendre contact avec le numéro suivant après chaque versement effectué pour m'en informer: 00225 49 97 36 51

NB: Ce numéro est confidentiel il ne doit pas être communique a une autre

Personne. Vous pouvez me contactez sur ce numéro s'il a un problème et

Si vous êtes contactez par autre personne que l'ambassade pour m'en informez. Ainsi que vous êtes prié de bien vouloir me joindre par téléphone dès réception de cet émail.

Recevez mes salutations les plus distinguées.

Cordialement

Son Excellence Mr. Jean Marc Simon (Ambassadeur de France en CI)

Dans l'attente d'une collaboration et de vous lire.

Cordialement.

Mr. SEM. Jean Marc Simon

(Ambassadeur de France en CI)

Ambassade de France en Côte d'Ivoire

17, rue Lecoeur
Abidjan
CÔTE D'IVOIRE

Adresse postale : 17 B.P. 1821, Abidjan 01 .

2ième lettre reçu en même temps.

Et CHEF D'ETAT MAJOR DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE□,De : DIRECTION GENERALE SERVICE JURIDIQUE (dgservice-juridique-desaffaires@hotmail.fr

CHEF D'ETAT MAJOR DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

==========

Direction des Services Judiciaires Abidjan, Le 06 / 09 / 2010

D' Abidjan

Rue Félix Houphouët – 17 BP 175
Abidjan 17
CÔTE D'IVOIRE

A VOTRE ATTENTION ,

Pour votre information, Je suis Général PHILIPPE MANGOU de la Direction des Services Judiciaires D' Abidjan.

Je viens de recevoir un mail de la part de la police des pervers sur le net auquel Vous êtes interpellé d'urgence depuis la première instance de justice.

En raison de la déposition récente par la police informatique ivoirienne des actes (VIDEO) pervers, pédophiles et provélètes sur le réseau ivoirien à l'encontre de Monsieur et de la citoyenne ivoirienne répondant au nom de AMA STEPHANIE

Ce lundi 06 septembre 2010.

Vue la proposition à caractère érotique et les offres a nature pornographique a l'égard, vous êtes prié de bien vouloir répondre dans 24 heures à la déposition portée contre vous monsieur au delà de cette échéance nous engagerons une poursuite judiciaire contre vous en l'occurrence un mandat d'arrêt international de la loi ivoirienne votée par l'assemblé national selon l'article 385 bis du code pénal; qui stipule que tout trafic à caractères sexuels, vidéos ou photos pornographiques sont passibles de peine s'évaluant a une condamnation de 20 ans ferme.

Je voudrais vous signalez que :

Vous devez prendre connaissance du mail et des documents administratives en pièce ci-jointe car vous avez faire obstruction à la justice.

NB: AVIS D'INCRIMINATION, MANDAT DE POURSUITE JUDICIAIRE, JOURNAL DU JOUR

En outre, malgré toutes les circonstances atténuantes en faveur de l'accusé vous deviez régler l'amande demandée par la justice ivoirienne qui s'élève à 6.100 euros.

NB:nous nous verrons obligés de publier la vidéo sur Yahoo, Hotmail Messenger et sur Youtube etc…

En vertus des pouvoirs qui me sont conférés au titre du général de la république ivoirienne Mr MANGOU PHILIPPE, je porte mon approbation à l'enregistrement de la déposition en vigueur au près de la gendarmerie nationale française.

Toutes les données sont transmises aux autorités locales : Police Interpole, Gendarmerie Française, Chaînes de Télévisions, presse internationale.

L'activité illicite que vous pratiquez est connue de nos Services.

Secrétariat, Direction des Services Judiciaires D' Abidjan.

SERVICE DE FRAUDE

Tel : 00225 66 57 87 78

CHEF D'ETAT MAJOR DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Source : http://www.escrocs.net/fausse-police-et-gendarmerie-aident-a-rembourser-largent-perdu-des-victimes-darnaque-de-cote-divoire#.VdRZc7L-tlW

Kaspersky trompe ses client avec de faux virus ? | Le Net Expert Informatique

	Kaspersky trompe ses client avec de faux virus ?

Deux ex-employés de l'éditeur accusent Kaspersky d'avoir inondé ses concurrents de fichiers spécialement conçus pour tromper leur algorithme de détection de malwares. Et créer de faux positifs chez les utilisateurs.

Selon Reuters, Kaspersky a tenté de faire passer des fichiers bénins pour malicieux afin de tromper les capacités de détection de ses concurrents sur le marché des antivirus. Ces affirmations, très graves pour l'éditeur russe, se basent sur les déclarations à nos confrères de deux ex-employés de la société basée à Moscou, aujourd'hui parmi les leaders mondiaux des logiciels de sécurité.
Cette duperie, qui aurait démarré il y a plus de dix ans – avec un pic entre 2009 et 2013 -, ciblait notamment les antivirus de Microsoft, AVG ou Avast et visait à les inciter à effacer des fichiers importants sur les PC de leurs utilisateurs. Les deux sources de nos confrères, qui demeurent anonymes, affirment que des chercheurs ont été affectés à ces sabotages pendant des semaines ou des mois, avec pour tâche principale la rétro-ingénierie des technologies de détection des concurrents ciblés. Une étape indispensable à la mise au point de faux positifs.

Intoxiquer la concurrence
Reuters assure que, dans certains cas, la décision a été prise par Eugene Kaspersky en personne (en photo ci-dessus), le fondateur de l'éditeur russe souhaitant se venger de concurrents qui, selon lui, se contentaient d'imiter sa technologie. La société a démenti ces pratiques, assurant « n'avoir jamais mené de campagne secrète pour tromper des concurrents avec de faux positifs (des fichiers bénins identifiés comme malwares, NDLR) ».
En 2010, Kaspersky s'était plaint de l'exploitation que ses concurrents faisaient de ces travaux. A l'appui de sa démonstration, l'éditeur avait créé 10 fichiers sans risque et les avaient déclarés comme malicieux à VirusTotal, l'outil de partage d'informations sur les menaces de Google. Une semaine et demi plus tard, 14 fournisseurs d'outils de sécurité estimaient ces fichiers dangereux, suivant aveuglément les conclusions de la société russe, selon Kaspersky.
D'après les deux sources de Reuters, Kaspersky ne se serait pas arrêté à cette opération de communication. La société injectait ainsi du code malicieux dans des fichiers fréquemment rencontrés sur les PC puis les signalait anonymement à VirusTotal dans l'espoir de voir les antivirus concurrents assimiler ces fichiers essentiels au fonctionnement d'un PC à des malwares.

Pratiques connues
Reuters affirme par ailleurs que Microsoft, AVG et Avast lui ont confirmé que des tiers non identifiés avaient tenté d'introduire de faux positifs dans leur mécanisme de détection au cours des dernières années. Dennis Batchelder, qui dirige la recherche antimalware de Microsoft, a ainsi expliqué à Reuters avoir identifié, à partir de mars 2013, des fichiers altérés afin de paraître malicieux. Et d'affirmer que ses équipes ont isolé des centaines, voire des milliers de cas de la sorte. Sans toutefois faire un quelconque lien avec Kaspersky. Plus largement, aucun concurrent du Russe n'a émis de commentaire sur l'implication éventuelle de la société moscovite.

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.silicon.fr/kaspersky-accuse-infecte-concurrents-faux-virus-124122.html#LJcrRvhoptort4dm.99

Attention aux fausses mises à jour de Windows 10 dissimulant des Ransomware ! | Le Net Expert Informatique

Attention aux fausses mises à jour de Windows 10 dissimulant des Ransomware !

Il n'a pas fallu longtemps pour voir apparaitre les premières tentatives d'escroquerie autour de la mise à jour vers Windows 10 proposée par Microsoft depuis le 29 juillet 2015. Une première campagne de Ransomware vient d'être détectée.

Cette campagne s'appuie sur l'actualité brulante du moment, à savoir le lancement de la version finale de Windows 10 par Microsoft. L'objectif est de tromper les utilisateurs au sujet du téléchargement de la mise à jour gratuite. Il télécharge en réalité des fichiers malveillants sur leurs ordinateurs.

Définition d'un Ransomware selon Wikipédia:
Un Ransomware ou rançongiciel, est un logiciel malveillant qui prend en otage des données personnelles. Pour ce faire, un rançongiciel chiffre des données personnelles puis demande à leur propriétaire d'envoyer de l'argent en échange de la clé qui permettra de les déchiffrer.

Windows 10, un contexte idéal pour les Ransomware
Disponible depuis quatre jours seulement, Windows 10 est désormais installé sur des dizaines de millions d'ordinateurs et Microsoft entrevoit une accélération de la demande. Windows 10 est l'actualité du moment et surtout un contexte idéal pour des campagnes de Ransomware. L'équipe Cisco Talos vient d'en détecter une.
Ses créateurs utilisent une adresse IP attribuée à la Thaïlande. Ils sont à l'origine d'un envoi massif d'emails soigneusement construits afin d'inviter leurs destinataires à installer Windows 10.
Ces e-mails s'accompagnent d'une pièce jointe, une archive ZIP, qui contient un exécutable qui lance CTB-Locker. Si l'antivirus présent sur la machine ne le détecte pas ou si l'archive en question n'a pas été vérifiée par un système web comme VirusTotal, le résultat est peu glorieux avec un verrouillage de données et l'apparition d'un message.
Celui-ci demande de payer une somme afin de rendre de nouveau accessible les données de l'ordinateur. Voici le message en question.

L'équipe Cisco explique qu'il s'agit ici d'une méthode
« standard […], en utilisant un cryptage asymétrique qui permet aux adversaires de crypter les fichiers de l'utilisateur sans avoir la clé de déchiffrement présente sur le système infecté. »
Les utilisateurs ont seulement quatre jours pour payer la «rançon». Les pirates se cachent au travers de « Tor » et de la monnaie « Bitcoin » afin d'être anonymes. Ils profitent ainsi de leur campagne de logiciel malveillant avec un risque minimal. L'équipe Cisco Talos recommande de créer des sauvegardes régulières de son PC et de stocker les archives en dehors de tous services en ligne.

Source : http://www.appy-geek.com/Web/ArticleWeb.aspx?regionid=2&articleid=45798024&source=hootsuite
Par GINJFO

iPhone 6 à 1 euro – Une arnaque bien rodée | Le Net Expert Informatique

iPhone 6 à 1 euro – Une araque bien rodée

Diffusée partout, notamment sur les réseaux sociaux, cette arnaque qui débouche en fait sur des abonnements payants fait des dizaines de victimes, selon l'association de consommateurs.

Quand c'est trop beau, il faut se méfier… Allez dire ça aux victimes de Bernard Madhof qui promettait des placements assurant des rentabilité jamais vues ou à ceux qui ont cru à ces publicités proposant des iPhone 6 à 1 euro… Un iPhone à ce prix, personne ne devrait y croire, et pourtant…
Ils sont des dizaines à cliquer sur ces publicités qui pullulent actuellement sur la toile, notamment sur les sites de téléchargement ou via les réseaux sociaux. Au point que l'association de défense des consommateurs UFC Que Choisir s'en émeuve.
« Ces offres sentent le roussi à plein nez et pourtant, à en croire les messages qui arrivent sur différents forums Internet, leurs victimes se comptent par dizaines », souligne l'association qui a mené l'enquête.

Evidemment, en cliquant sur ces liens, point d'iPhone à l'horizon (ni de Galaxy S6 Edge, et encore moins d'Apple Watch) mais un abonnement surtaxé à un service quelconque.

Vrais-faux article de presse
« La page promotionnelle, au design et à la rhétorique soignés, invite l'internaute à saisir son adresse e-mail et à accepter les conditions générales. À l'étape suivante, il doit saisir ses coordonnées bancaires. Et, quelques jours plus tard, il constate qu'une somme rondelette, de 49 à 89 € selon les offres, a été débitée de son compte, en plus de l'euro prélevé initialement. Pire, ce prélèvement se répétera puisque l'internaute s'est en fait abonné à un site Internet de jeux en ligne, comme Rockyfroggy.com, un site de musique, comme Radioplanets.com, ou un club d'achat comme DealsOfToday.eu ou Wonkabonka.com », explique l'UFC.
Et ceux qui persistent à croire qu'ils recevront un jour leur précieux, peuvent attendre, longtemps. « En réalité, recevoir le produit promis n'est même pas garanti : il s'agit de lots que le nouvel inscrit peut potentiellement gagner, un gagnant étant le plus souvent « sélectionné » tous les 500 participants. L'euro payé par l'internaute lui ouvre en fait droit à une période d'essai de quelques jours aux services du site. Heureusement, d'après les témoignages lus sur les forums, ni la rétractation ni le désabonnement ne se semblent poser trop de problèmes ».
Le vrai problème, c'est la propagation massive et en augmentation de ces arnaques, sur Facebook, Twitter etc… « Il faut dire que Rockyfroggy, DealsOfToday et les autres usent de subterfuges variés et savent manifestement créer le « buzz ». Pour attirer les internautes à eux, ils arborent plusieurs « déguisements » dans lesquels ils glissent un lien vers leur page d'abonnement. Il peut s'agir d'une enquête de satisfaction émanant soi-disant de votre opérateur mobile, d'un jeu concours organisé par votre fournisseur d'accès à Internet, d'une note de blog imaginaire… »

Mieux, ces promos se glissent parfois dans des vraix-faux articles de presse. On a ainsi pu voir la charte graphique de La Tribune utilisée pour attirer le naïf… « Heureusement, les utilisateurs ne sont pas dupes », assure l'association, mais comme pour le spam, il suffit qu'un infime pourcentage clique pour faire le beurre de ces escrocs.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.zdnet.fr/actualites/iphone-6-a-1-euro-l-arnaque-fonctionne-plutot-bien-alerte-l-ufc-39819222.htm